Bon à savoir sur le tri sélectif



Pourquoi les papiers froissés ou déchirés ne sont-ils pas recyclables ?
Une fois collectés, les papiers sont acheminés vers le centre tri où ils sont séparés des autres matières recyclables sur un tapis de tri.
Théoriquement, les papiers peuvent tous être recyclés. Cependant, leur tri nécessite un travail à la chaîne demandant précision et rapidité aux agents. Ne déchirez pas et ne froissez pas les papiers car ils défilent sur le tapis à vitesse constante et deviennent difficiles à attraper par les agents de tri. Ils sont alors comptabilisés en refus de tri. Ces déchets doivent ensuite être incinérés : un surcoût de transport et un impact non négligeable pour l'environnement.

Ce logo ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.
Vous le trouverez sur presque tous les emballages et même ceux qui ne se recyclent pas. Ce point vert indique simplement que l'entreprise qui a fabriqué l'emballage participe au financement de la mise en place de la collecte sélective et de la communication afférente. Plusieurs logos et labels peuvent figurer sur les emballages recyclables. Vous en trouverez la liste et la description sur le site d'Eco-Emballages.

Faut-il laver les emballages à recycler ?
Non, il suffit simplement de bien les vider ou les racler. Dans le cas contraire, cela pourrait poser des problèmes d'hygiène. Or, à titre d'exemple, on ne sait pas recycler les papiers salis.

Combien de temps la nature met-elle pour dégrader...

- Un mouchoir en papier : 3 mois
- Une pelure de fruit : 3 à 6 mois
- Un journal : 3 à 12 mois
- Un filtre de cigarette : 1 à 2 ans
- Une cannette en aluminium : 10 à 100 ans
- Un sac plastique : 100 à 1000 ans
- Une barquette polystyrène : 1000 ans
- Une bouteille de verre : 4000 ans

Infos pratiques

Un renseignement sur la collecte, sur l'obtention de bacs ou autres problèmes : transmettez vos demandes à l'adresse dechets@sqy.fr en indiquant votre adresse et vos coordonnées téléphoniques afin qu'un technicien vous recontacte.

Ou appelez au 0800 078 780 (numéro vert gratuit)

Pour maîtriser les coûts et protéger l'environnement, l'utilisation de la déchetterie doit être privilégiée. Vous devez donc continuer votre démarche citoyenne en allant toujours y déposer vos cartons, déchets verts, déchets toxiques ménagers (désherbants, peintures, solvants, etc.), emballages, ferrailles, gravats et autres produits plastiques.